

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION nº 2018/12/18-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 décembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du conseil du SCASC en date du 29 novembre 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE:

OBJET : Création d'une nouvelle tranche de subvention à 40% et révision des tranches pour les activités sport et loisirs

Le conseil d'administration approuve la création d'une nouvelle tranche de subvention à 40% ainsi que la révision des tranches pour les activités sport et loisirs conformément au document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 18 décembre 2018

Président d'Aix-Marseille Université



Création d'une nouvelle tranche de subvention à 40% et révision des tranches pour les activités sport et loisirs

Contexte :

• Actuellement deux tranches de subvention : 60 et 80% (avec QF ≤ 14 000)

Objectif:

• Le SCASC souhaite donner à tous les agents de l'université la possibilité de partir en voyage tout en garantissant un traitement plus équitable des situations financières des agents

♣ Proposition validée en conseil de gestion du 29/11/2018 à l'unanimité :

• Ajout d'une nouvelle tranche de subvention à 40% pour un QF \leq 21 000